

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN PRISONNIER D'OPINION DÉCLARÉ COUPABLE ET CONDAMNÉ À DES AMENDES

Prisonnier d'opinion ayant la double nationalité danoise et bahreïnite, Abdulhadi Al Khawaja a été déclaré coupable et condamné à une amende dans le cadre de deux affaires distinctes le 28 novembre 2022, à l'issue de procès iniques. Les autorités bahreïnites le prennent depuis longtemps pour cible au motif qu'il exerce pacifiquement ses droits humains et il purge une peine de détention à perpétuité inique découlant de son rôle dans le soulèvement populaire de 2011 à Bahreïn. Il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Prince et Premier ministre, Sheikh Salman bin Hamad

Court of the Crown Prince / P.O Box 29091, Riffa – Bahreïn

Courriel (via formulaire de contact) : <http://www.crownprince.bh/en/contact>

Twitter : @bahrainCPnews @BahrainPMO

Sire,

Ressortissant bahreïnite et danois, le défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion **Abdulhadi Al Khawaja** a été déclaré coupable et condamné à des amendes dans le cadre de deux affaires distinctes le 28 novembre 2022 par la deuxième Cour pénale inférieure, à l'issue d'un procès inique. Il a été privé du droit d'être représenté par l'avocat de son choix et jugé en sa présence. Abdulhadi Al Khawaja a jusqu'à présent passé plus de 11 ans derrière les barreaux, sur une sentence inique de détention à perpétuité à la prison de Jaww, pour son rôle dans l'organisation de manifestations pacifiques lors du soulèvement populaire de 2011 à Bahreïn.

Il y a peu, il a été condamné pour avoir cassé une chaise et insulté un fonctionnaire en novembre 2021 à la prison de Jaww, car il s'était vu refuser la possibilité d'appeler ses filles qui vivent à l'étranger. Il a écopé d'une amende de 60 dinars bahreïnites (environ 150 euros). Dans le cadre d'une deuxième affaire, il a été reconnu coupable d'insulte à un fonctionnaire et condamné à une amende de 100 dinars bahreïnites (environ 250 euros), en lien avec un événement survenu le 30 mars 2022, lorsqu'il a protesté contre l'accord de normalisation avec Israël (accords d'Abraham) et a eu une altercation avec un gardien. D'après un document du ministère public, la deuxième affaire incluait le chef d'accusation d'« insulte envers un État étranger », en référence à Israël. Les avocats d'Abdulhadi Al Khawaja n'ont pas encore pu déterminer si ce chef d'accusation est toujours en instance. Si c'est le cas, il pourrait encourir jusqu'à deux ans de prison supplémentaires et une amende.

D'après les procès-verbaux d'une audience qui s'est tenue le 21 novembre, le juge président le tribunal a noté qu'Abdulhadi Al Khawaja n'était pas présent au tribunal, tout en reconnaissant que son avocat avait demandé un report d'audience jusqu'à ce qu'il puisse obtenir une procuration pour représenter son client. Le 23 novembre, le responsable de la deuxième Cour pénale inférieure a adressé une lettre au directeur général de la prison de Jaww, précisant que le tribunal n'avait aucune objection s'agissant de faciliter la signature de la procuration. Néanmoins, le 28 novembre, en l'absence d'Abdulhadi Al Khawaja et son avocat ne pouvant pas le défendre du fait de l'absence de procuration, le juge a malgré tout rendu son verdict dans les deux affaires. Le 29 novembre, les autorités pénitentiaires l'ont finalement autorisé à signer le document accordant une procuration à son avocat. Amnesty International croit savoir qu'il fait appel des deux condamnations.

Étant donné qu'Abdulhadi Al Khawaja est un prisonnier d'opinion uniquement pris pour cible pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux, nous vous demandons, Sire, de faire en sorte qu'il soit libéré immédiatement et sans condition, d'abandonner toutes les déclarations de culpabilité et les condamnations, ainsi que toutes les nouvelles accusations portées à son encontre. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'il puisse communiquer régulièrement avec sa famille et les avocats de son choix.

Veuillez agréer, Sire, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Défenseur bien connu des droits humains, Abdulhadi Al Khawaja, 61 ans, est marié et père de quatre filles et grand-père de quatre petits-enfants. Il est le cofondateur du Centre du Golfe pour les droits humains (GCHR) et du Centre bahreïnite pour les droits humains (BCHR). Jusque début 2011, il travaillait en tant que coordinateur de la protection pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient à Frontline Defenders, organisation de défense des droits humains. Il a également participé à une mission d'enquête en Irak en 2003 avec Amnesty International et est membre du International Advisory Network of the Business and Human Rights Resource Centre (réseau consultatif international du Centre de ressources entreprises et droits humains). Défenseur pacifique des droits humains, il a été lauréat de plusieurs prix, notamment le prix *Dignity – World without Torture* qui lui a été décerné en octobre 2013. Plus récemment, en 2022, il a obtenu le prestigieux prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits humains.

Pendant la pandémie de COVID-19, les autorités pénitentiaires de Jaww ont restreint et annulé les visites familiales pour tous les prisonniers, de janvier 2020 à février 2022, et les visites sont ensuite restées plus exceptionnelles que régulières. Celles d'Abdulhadi Al Khawaja ont repris en mai 2022. Les appels téléphoniques sont autorisés une fois par semaine, mais ils sont limités aux cinq mêmes personnes. Auparavant, il pouvait parler à sa famille entre 20 et 25 minutes tous les dimanches, mais l'an dernier, ces appels ont souvent été réduits pour le punir de son militantisme à l'intérieur de la prison. Le 16 novembre 2021, il a entamé une grève de la faim pour protester contre le fait qu'il n'était pas autorisé à appeler ses filles vivant à l'étranger. Il y a mis fin trois jours plus tard lorsque les autorités ont rétabli ces appels.

Le 6 novembre 2022, au cours d'un appel avec ses filles, Abdulhadi Al Khawaja leur a dit qu'il allait être jugé dans le cadre de plusieurs nouvelles affaires distinctes. Le 3 novembre, son procès a débuté en son absence devant la deuxième Cour pénale inférieure, pour avoir soi-disant cassé une chaise en plastique en novembre 2021 et insulté un policier à la prison de Jaww, car il s'était vu refuser la possibilité d'appeler ses filles qui vivent à l'étranger. Une deuxième audience prévue le 16 novembre a été reportée au 28 novembre, car il a été demandé à Abdulhadi Al Khawaja, qui voulait y assister, de signer au préalable un document de procuration pour que son avocat puisse le représenter au tribunal. Toutefois, alors qu'il attendait de le faire en prison, un responsable a tenté de faire pression sur lui et l'a menacé afin qu'il enregistre une vidéo indiquant qu'il refusait d'assister à l'audience. Il a refusé et a déclaré à plusieurs reprises devant la caméra qu'il voulait être présent. Il a ensuite été raccompagné dans sa cellule sans pouvoir signer la procuration.

Le 21 novembre, son deuxième procès s'est ouvert pour insulte à un fonctionnaire. Cette affaire concerne un incident survenu le 30 mars 2022, lorsqu'Abdulhadi Al Khawaja a protesté contre l'accord de normalisation avec Israël (accords d'Abraham) et a dit à un gardien que c'était un homme sale et mauvais qui traitait les gens comme des animaux. Cette audience a également été reportée au 28 novembre.

Abdulhadi Al Khawaja purge une peine de détention à perpétuité à la prison de Jaww. Il compte parmi 14 militants de l'opposition arrêtés entre le 17 mars et le 9 avril 2011 pendant le soulèvement populaire à Bahreïn. Le 28 septembre 2011, lors d'une audience qui n'a duré que quelques minutes, la cour d'appel de sûreté nationale, une cour d'appel militaire, a confirmé toutes les déclarations de culpabilité et les peines prononcées contre les 14 opposants, à savoir des peines allant de deux ans à la perpétuité, notamment pour « création de groupes terroristes visant à renverser le régime royal et à modifier la Constitution ». Le 30 avril 2012, la Cour de cassation à Manama leur a ordonné de comparaître devant un tribunal civil pour un procès en appel. La Haute Cour criminelle d'appel a confirmé les déclarations de culpabilité et les peines le 4 septembre 2012 et, le 6 janvier 2013, la Cour de cassation a confirmé le jugement. Quatre de ces 14 hommes ont depuis été libérés, trois d'entre eux ayant purgé leur peine. Le quatrième, Mohammed Hassan Jawad, a bénéficié d'une libération assortie d'une mise à l'épreuve et est sorti de la prison de Jaww, après avoir passé un peu plus de 10 ans derrière les barreaux sur sa peine de 15 ans de prison, au titre d'une nouvelle loi, le décret n° 24 de 2021, qui étendait les peines alternatives.

En mai 2012, le [Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire](#) a estimé que la détention de M. Alkhawaja était arbitraire car elle était liée à l'exercice de ses droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Il a demandé sa libération immédiate et un droit exécutoire à des réparations.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 février 2023

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Abdulhadi Al Khawaja (il)

LIEN VERS UNE AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/6243/2022/fr/>